

SECRETARIAT D'ÉTAT

La Commission du service civil—

1e. Traitements et éventualités de la Commission, \$131,000.

M. Peters: Le ministre aurait-il l'obligeance de nous expliquer le pourquoi de cette augmentation des traitements et éventualités de la Commission?

L'hon. M. McIlraith: Elle porte sur les traitements et sur l'administration générale de la Commission du service civil.

M. Peters: Y avait-il, dans les prévisions initiales, un crédit destiné à la commission?

L'hon. M. McIlraith: Oui, de \$5,011,600.

M. Peters: Je remarque qu'il en a coûté une somme considérable pour annoncer le recrutement. Je suis certain que tous les membres du Parlement pourraient soumettre des propositions quant à la méthode employée. Je ne crois pas que ces dépenses importantes produisent les résultats visés. J'aimerais citer à titre d'exemple le personnel de la traduction. L'ancien secrétaire d'État parlait continuellement de recruter du personnel. J'imagine qu'il a employé cette méthode.

On a souvent dit, et très légitimement, je crois, qu'un chef de service rédige à dessein l'annonce d'un poste de façon à ce que seule la personne qu'il a en vue puisse l'obtenir. Puis, il y a le problème des emplois classés comme convenant à des bilingues. Je suis certain que d'honorables députés ont remarqué, comme moi, l'annonce de postes de secrétaires avec un traitement inférieur à \$4,000 par année. L'annonce indique que la personne doit prendre 90 mots à la minute en sténographie et taper 50 mots à la minute à la machine, dans les deux langues. J'imagine que si on trouvait des personnes répondant aux exigences, elles n'accepteraient probablement pas \$4,000 par an. Le cas échéant, elles travailleraient pour l'ancien secrétaire d'État, car voilà le genre de personnes dont il avait besoin.

Je ne sais pas depuis combien de temps nous n'avons examiné ces annonces. Comme chacun le sait, la plupart sont affichées dans les bureaux de poste. Un grand nombre sont envoyées aux députés, mais elles ne vont pas loin, pour la bonne raison que beaucoup de députés ne sont pas disposés à recourir à cette méthode, alors que nous avons un service de placement administré par la Commission d'assurance-chômage. Je suis certain qu'il doit y avoir double emploi et perte dans la présentation de ces documents. Dans de nombreux cas, il me semble qu'ils visent seulement les personnes que les chefs de service désirent engager. J'aimerais savoir si on songe à modifier ce procédé, ou si l'on a recommandé des changements.

[M. Howard.]

(Texte)

M. Pigeon: Monsieur le président, j'ai une question à poser au ministre: Est-ce son intention d'appliquer les recommandations de la Commission Glassco à la Commission du service civil?

Je désire lui poser une deuxième question: Le secrétaire d'État (M. Lamontagne) a déclaré, il y a quelque temps, que les employés bilingues auraient un boni spécial. L'honorable ministre partage-t-il cette opinion et a-t-il l'intention de donner suite à cette suggestion du secrétaire d'État?

(Traduction)

L'hon. M. McIlraith: Au sujet de la première question de l'honorable député de Joliette-L'Assomption-Montcalm, je tiens à signaler qu'une partie de ces crédits supplémentaires est destinée à l'établissement d'une école de formation linguistique, afin de donner aux fonctionnaires unilingues l'occasion de devenir bilingues.

Environ \$16,000, dans ce crédit supplémentaire, sont précisément destinés à cette fin. En ce qui concerne la deuxième question de l'honorable député, je ne suis pas au courant que le secrétaire d'État ait fait une proposition de cette nature, dans la forme qui a été énoncée. Quant à ce que l'on a dit au sujet de la mise en œuvre des recommandations de la Commission Glassco, je ne voudrais pas donner une réponse précise sans avoir sous les yeux le texte détaillé de ces recommandations touchant la Commission du service civil, car je me suis rendu compte que bon nombre de ces recommandations présentent quelques aspects que l'on préfère laisser de côté.

Cependant, on examine soigneusement la question. Je sais pertinemment qu'on y consacre beaucoup de temps actuellement, afin de donner suite aux recommandations de cette Commission royale. En fait, on a déjà appliqué environ 70 de ces recommandations, et la nouvelle mesure législative dont la Chambre sera saisie au cours de la présente session fournira une occasion de discuter la question plus à fond. Je ne crois pas commettre d'indiscrétion en annonçant cette mesure, car le discours du trône en a parlé; on se propose de charger l'un des ministres, le président du Conseil du Trésor, de présenter, dans la mesure législative à ce sujet, des recommandations du genre de celles qui ont été faites par la Commission Glassco et d'examiner l'administration du gouvernement.

(Texte)

M. Pigeon: Monsieur le président, j'ai une autre question à poser à l'honorable ministre. Je désire lui demander s'il partage l'opinion